

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'OFB et l'ADEME publient la méthodologie ACT Biodiversité

Le 18/06/2026

Dans le prolongement des annonces de Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, lors de [la troisième édition du Roquelaure « Entreprises & Biodiversité » qui s'est tenu 21 mai dernier](#), l'ADEME et l'OFB dévoilent la méthodologie d'ACT Biodiversité co-développée pour évaluer la crédibilité et la performance de la stratégie biodiversité d'une entreprise.

Adoptée fin 2023, la Stratégie nationale Biodiversité 2030 prévoit que « **la méthodologie ACT qui permet d'établir et d'évaluer les plans de transition carbone des entreprises sera étendue à la biodiversité** ». C'est désormais chose faite puisque l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont publié la méthodologie ACT Biodiversité, fruit de trois années de recherche, développement méthodologique, consultations des parties prenantes et d'expérimentation auprès de 13 entreprises.

Une méthodologie innovante au service des entreprises

Déclinée de la [méthode ACT \(Accelerate Climate Transition\)](#), déjà utilisée par plus de 3 000 entreprises pour la construction et l'évaluation de leurs stratégies climatiques, la méthode « ACT Biodiversité » se concentre désormais sur la préservation des ressources naturelles. La méthodologie s'aligne sur le [Global Biodiversity Framework](#), issu des engagements de la COP15 de Kunming-Montréal, ainsi que sur des cadres volontaires de référence tels que la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*) et SBTN (*Science Based Targets for Nature*).

La méthodologie s'adresse à des entreprises ayant déjà une stratégie biodiversité structurée intégrant une analyse de leurs impacts et dépendances, ainsi qu'une vision globale de l'état écologique de leurs différents sites et disposant d'une stratégie biodiversité. Elle permet d'évaluer si l'entreprise contribue à la réduction des cinq facteurs d'érosion de la biodiversité identifiés par l'IPBES, en appréciant l'alignement avec la science des objectifs posés par l'entreprise, la crédibilité de son plan d'action ainsi que sa performance.

Cinq leviers de pression sont pris en compte :

- Le changement d'usage des sols ;
- L'exploitation des ressources ;
- Le changement climatique ;
- Les pollutions ;
- Les espèces exotiques envahissantes.

La méthodologie est à la fois générique et sectorielle puisque des indicateurs spécifiques permettent une évaluation plus précise pour quatre secteurs ayant un fort impact sur la biodiversité : agriculture, construction, industrie chimique et énergie.

L'objectif d'une évaluation est de pouvoir avoir une vision holistique de la stratégie biodiversité de l'entreprise. ACT Biodiversité est une méthodologie qui vise à évaluer la crédibilité et la robustesse du plan de transition nature d'une entreprise et s'inscrit donc bien dans la continuité historique développée initialement dans ACT Climat. L'objectif est toujours double :

- Engager l'entreprise dans une démarche structurée de collecte et d'analyse de données, afin de mieux comprendre ses pressions, dépendances et impacts sur la biodiversité ;
- Valoriser la réduction des pressions sur la biodiversité pour contribuer à la préservation et à la conservation de la nature, en priorisant les enjeux les plus matériels.

L'une des forces de la méthode réside dans sa capacité à évaluer les actions concrètes mises en place par les entreprises, aussi bien sur leurs opérations directes qu'en amont de leur chaîne de valeur (matières premières, pratiques agricoles, extraction). À cette fin, un travail bibliographique approfondi a été conduit en concertation avec des experts de l'ADEME et de l'OFB, afin de constituer des référentiels de pratiques de production vertueuses permettant d'apprécier, secteur par secteur, l'ambition des mesures opérationnelles déployées.

Articulation avec le programme Entreprises Engagées pour la Nature (EEN)

Dans le cadre du déploiement du programme Entreprises engagées pour la nature et dans une logique de renforcement de la robustesse des engagements : ACT Biodiversité devient la voie d'engagement pour les grandes entreprises permettant d'obtenir la reconnaissance EEN. L'obtention et le maintien de la reconnaissance EEN reposeront sur l'atteinte d'un score minimum et sur une progression dans le temps.

13 grandes entreprises et une vingtaine d'experts impliqués dans le projet

Co-construite par l'OFB et l'ADEME, la méthodologie a aussi bénéficié de nombreux apports du groupe de travail technique dédié, réunissant des experts issus du WWF, BL Evolution, I Care, Utopies, CDC Biodiversité, ainsi que des contributions de 13 experts à la consultation publique organisée en 2025. Enfin, Bouygues, Carrefour, Cooperl, Eiffage, ENGIE Solutions, Michelin, Pierre Fabre, RATP, Renault, Veolia, WPD France, Séché Environnement et Yoplait ont été

évaluées en 2025 avec ACT Biodiversité par le bureau d'études EVEA dans le cadre d'une expérimentation grandeur nature, qui a permis d'ajuster la méthodologie et de confirmer sa pertinence avant sa publication.

Pour Olivier Thibault, directeur général de l'OFB : « Face à l'urgence soulignée par l'IPBES, les entreprises engagées ont besoin d'outils rigoureux pour agir. Avec ACT Biodiversité, l'OFB et l'ADEME unissent leurs expertises pour leur fournir un cadre d'analyse complet leur permettant à la fois de situer leurs actions et de bénéficier de recommandations. Cet outil couvre l'ensemble de leurs enjeux stratégiques, de la définition des objectifs jusqu'aux actions sur la chaîne d'approvisionnement »

"Avec ACT Biodiversité, nous franchissons un cap : pour la première fois, les entreprises disposent d'un cadre méthodologique scientifique et exigeant pour évaluer la solidité et la performance de leur stratégie biodiversité. Pour une entreprise qui dispose d'une stratégie biodiversité déjà engagée, l'évaluation permet de se mesurer à un référentiel scientifique et d'identifier ses forces et axes d'amélioration." ajoute Sylvain Wasserman, président de l'ADEME.

Pour Pierre-Yves Pouliquen, Directeur du Développement Durable de Veolia "Tester la méthode ACT Biodiversité nous a permis de confronter les objectifs liés à la protection de la biodiversité de notre plan stratégique Green Up à un référentiel complet et structuré. L'évaluation a aidé le Groupe à cibler des axes de progression complémentaires, notamment sur notre chaîne de valeur. ACT Biodiversité sera donc très utile à nos fournisseurs. Enfin, l'exercice a permis de contribuer à l'amélioration globale de l'outil, afin qu'il tienne compte des caractéristiques des grandes entreprises comme Veolia, et prenne en compte les impacts positifs d'activités telles que la dépollution."

Contact ADEME

Tel : 01.47.65.20.29 / Email : presse@ademe.fr

Contact OFB :

Presse@ofb.gouv.fr

Liens utiles

[Lien vers la méthodologie ACT Biodiversité](#) publiée par l'Initiative ACT

[Lien d'inscription au webinaire de présentation](#) d'ACT Biodiversité le 30 juin à 13h30

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

www.ademe.fr

L'OFB EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, l'OFB agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et la gestion durable de l'eau.

www.ofb.gouv.fr